



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Les IA IPR EPS

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
en EPS

S/C de Mme, M. Le Chef d'établissement

Lille, le 5 octobre 2018

IA IPR EPS

Objet : Evaluation de l'enseignement de l'EPS en CCF, session 2019

Mesdames, Messieurs,

Mèl : ce.ipreps@ac-lille.fr

Les éléments de la démarche « examens », session 2019, ont été actualisés sur le thémasite « *EPS, outils dématérialisés* » (1), pour chacune des voies d'enseignement.

Comme vous l'a indiqué la CAHPN dans les précédents rapports et dossiers, l'évolution de cette démarche se poursuit. Elle vise à approfondir l'analyse des résultats des élèves aux examens par les équipes, pour dégager des pistes de réflexion et d'actions pédagogiques locales.

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
BP 709  
59 033 LILLE Cedex

• Pour la phase de validation du protocole de votre établissement :

En accord avec le Département des Examens et Concours, la saisie des ensembles certificatifs sur EPSNET et le dépôt du dossier examens sur Eduline se déroulent entre le **8 octobre et le 9 novembre 2018**.

Le respect de la démarche indiquée sur le thémasite est indispensable, y compris les modifications éventuelles à apporter à votre dossier, à la demande du responsable CAHPN de votre secteur.

[https://eduline.ac-lille.fr/themasite/site/sites/eps\\_outils/](https://eduline.ac-lille.fr/themasite/site/sites/eps_outils/)

Le document d'analyse de vos résultats de la session 2018 est dès à présent à compléter par chaque équipe pédagogique. Vous disposez d'ores et déjà de l'accès à vos statistiques d'établissement (2).

• En vue de la commission académique d'harmonisation et proposition de notes aux examens de juin 2019 :

La CAHPN pourra procéder à des harmonisations au « niveau établissement ». Les notes d'un établissement sont harmonisées seulement si elles témoignent d'écarts significatifs sur les critères suivants :

- Ecart entre la « moyenne EPS des garçons » et la « moyenne EPS des filles » au sein de l'établissement



- Ecart entre la « moyenne établissement » en EPS et la « moyenne académique » en EPS

Afin d'éclairer les décisions de la commission académique de juin 2019, le document d'analyse de vos résultats sera joint au « dossier examen » de juin, dans une chemise spécifique.

Nous vous remercions pour votre contribution au bon déroulement des examens en EPS,

Les IA IPR EPS de l'Académie de Lille,

NB :

(1) Se connecter sur Eduline avec vos identifiants et mot de passe académiques, cliquer sur l'onglet thémasite en page d'accueil, puis sélectionner le thémasite EPS dans la liste proposée.

(2) Via Eduline : Avec l'entrée Chef d'Etablissement ou adjoint :

→ En page d'accueil Eduline : Cliquer sur « applications » \_ « ressources documentaires » \_ « environnement nuxeo ». Ensuite cliquer sur les 4 niveaux d'arborescence « établissement du second degré » \_ « RNE de l'établissement » \_ « pilotage-indicateurs » \_ « statistiques examens EPS ».